

2^e CONVOCATION

Montréal, le 15 mars 2016

Aux trésorières et aux trésoriers des syndicats affiliés à la FEESP-CSN

Objet : 2^e convocation au conseil fédéral FEESP-CSN 2016

Bonjour,

Le 1^{er} février dernier, une première convocation annonçant la tenue du conseil fédéral de la FEESP les 4, 5 et 6 mai 2016 à l'*Hôtel Castel & Spa Confort* de Granby a été envoyée à votre syndicat. Voici maintenant venu le temps de procéder à l'inscription de vos délégué-es.

Les principaux points à l'ordre du jour seront :

- Rapport du comité exécutif
- Pacte fiscal avec les municipalités
- Médiation arbitrale
- Panel sur l'austérité
- Gouvernance dans les commissions scolaires
- États financiers de 12 mois au 31 décembre 2015
- Transport scolaire
- Secteur public
- Médias sociaux
- Élection au comité exécutif : vice-présidence-trésorerie
- Questions de privilège et syndicats en conflit

Nos travaux commenceront à 10 h le 4 mai et se termineront vers 13 h le 6 mai. Le comité exécutif tient à vous rappeler l'importance de participer à cette réunion qui vous permet de vous informer et de prendre part activement aux décisions de la fédération, dont l'élection d'une personne à la vice-présidence-trésorerie du comité exécutif de la FEESP-CSN.

Vous trouverez dans le présent envoi la lettre de créance qui indique le nombre de délégué-es officiels auquel votre syndicat a droit. Il est possible de participer en plus grand nombre, mais les personnes supplémentaires

seront considérées comme fraternelles, c'est-à-dire avec droit de parole et sans droit de vote.

Il s'agit d'une belle occasion d'intégrer les nouvelles et nouveaux élu-es de votre comité exécutif ou structure syndicale afin de leur permettre de se familiariser avec le fonctionnement de la fédération. De plus, nous vous rappelons de porter une attention particulière à votre délégation afin d'atteindre une représentation équitable des femmes.

Les *per capita* du mois de **février 2016** doivent être payés pour éviter que le statut de votre syndicat soit conditionnel (sans droit de parole ni droit de vote). Nous vous rappelons qu'aucune entente de paiement des *per capita* en retard ne sera prise au conseil fédéral.

S'il n'y a pas de lettre de redevances en pièce jointe, cela signifie que votre syndicat est en règle et qu'il aura droit à une délégation officielle.

Nous vous invitons à nous faire parvenir votre lettre de créance dûment complétée **au plus tard le 22 avril 2016** afin d'accélérer l'inscription lors de votre arrivée.

N'hésitez pas à consulter notre site Internet **feesp.csn.qc.ca** où vous trouverez l'information concernant l'hébergement, la restauration, les activités de la région, etc.

Le comité exécutif de la fédération souhaite vous rencontrer en grand nombre à Granby prochainement!

Nous vous transmettons nos salutations syndicales.



Nathalie Arguin
Secrétaire générale

NA/al

p. j. : Lettre du président de la FEESP
Lettre de créance
Lettre de redevances (si applicable)
Formulaire d'aide aux syndicats de
70 membres cotisants et moins (si applicable)
Lettre et dépliant de la Fondation Léa-Roback